

## ANNEXE 1 : AVIS FAVORABLE DU COMITE ETHIQUE



Université Catholique de Louvain  
Faculté de médecine



Cliniques universitaires  
**SAINT-LUC**  
UCL BRUXELLES

### Comité d'Éthique Hospitalo-Facultaire

Bruxelles, ce 9 janvier 2018

*A l'investigateur responsable:*

**Prof. Jean-Marie DEGRYSE**

**IRSS - Clos Chapelle aux-Champs 30 bte B1.30.15**

**1200 Bruxelles**

*Cc : A l'étudiant :*

**fany.panicelli@student.uclouvain.be**

### ***AVIS FAVORABLE DEFINITIF***

Concerné : 2017/09OCT/471 - N° Enregistrement Belge : B403201733824

N° Protocole : MÉMOIRE

Acronyme : n/a

**Intitulé :** Dans quelle(s) mesure(s) les croyances compensatoires sont-elles présentes dans un groupe de personnes en surpoids ou obèses en tentatives de pertes de poids

Cher Collègue,

Le Comité d'Éthique Hospitalo-Facultaire Saint-Luc - UCL a pris connaissance de l'étude susmentionnée. Nous avons examiné l'ensemble des documents concernant cette étude, y compris les documents modifiés suite aux remarques :

- Protocole : version modifié dd 07/12/2017
- Document d'information au patient (avec médiateur) version modifiée dd 07/12/2017
- Formulaire de consentement : version modifiée dd 07/12/2017
- Document de réponse aux questions du comité d'éthique reçu le 13/11/2017

En tant que comité d'éthique principal désigné par le promoteur (unique en Belgique), selon les directives de la loi du 07 mai 2004, nous donnons un avis favorable définitif à ce projet.

Nous rappelons à l'investigateur qu'il est personnellement responsable de cette étude et au promoteur qu'il est responsable de la conformité linguistique des formulaires d'information et de consentement.

Aucun participant ne peut être admis dans une expérimentation ou un essai clinique avant que le comité d'éthique (IRB/IEC) n'ait donné un avis écrit favorable au projet.

Aucune modification ni changement au protocole ne peut être mis en route sans l'approbation préalable écrite du comité d'éthique à l'amendement approprié excepté les situations prévues dans les bonnes pratiques cliniques (BPC/GCP).

Le comité d'éthique principal déclare qu'il procède selon les directives ICH/GCP, les lois et règlements applicables, et ses propres procédures écrites.

Le comité d'éthique principal déclare qu'aucun de ses membres ayant une affiliation avec l'étude ou le sponsor n'a voté pour cette étude.